REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 JUIN 2019 à 20 H 00

Convocation du 28 Mai 2019

<u>Présents</u>: Mrs Gaudibert, Cloche, Gachon, Reynaud, Escoffier, Roig, Martinat, Rouby, Mmes Paillard, Ranc, Gambetti

Absents: Excusés Mme Boureghda, Mme Gordillo, Mr Guénard

Mme Gordillo donne procuration à Mr Escoffier

Mr Guénard donne procuration à Mr Martinat

Secrétaire de séance : Mme PAILLARD Sandrine

HANGAR

Le Consuel a effectué la visite de contrôle de l'installation électrique ce jour, 06 juin 2019.

Plusieurs devis sont présentés :

- LC'CLOS pour la clôture
- CHANABAS pour l'électricité du bâtiment
- STANLEY pour une alarme pour le bâtiment (à revoir)
- SAS OG CONSTRUCTION pour le radier
- LEO PACE pour le radier :

Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise LEO PACE pour la pose d'un radier au sol du Hangar.

Devis clôture : Le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Cantonale a été envoyé au Département.

Devis alarme : en attente d'autres éléments

Assurance

Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer la proposition d'assurance pour le bâtiment. La cotisation annuelle s'élève à 142.18 €.

<u>GROUPEMENT DE COMMANDES – Marché Public Réfection de Voirie et réseaux</u> d'eaux pluviales

Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

Ce groupement de commandes porte sur la passation d'un marché public concernant la réfection de voiries et réseaux d'eaux pluviales.

Ce marché comporte un lot unique et prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commandes avec un minimum annuel de 500 000 € HT et un maximum annuel de 1 500 000 € HT.

Le coordonnateur du présent groupement de commandes est la Mairie de Pierrelatte. L'ensemble des frais engendrés sera pris en charge par le coordonnateur.

EVOLUTION DU SYSTEMENT DE SANTÉ

L'Association des Maires de France invite à faire adopter par le Conseil Municipal un modèle de vœu présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de Santé. L'objectif de ce vœu est double, rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'Etat.

Le conseil municipal considérant que, selon les grands principes républicains, le système de santé français se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction, souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Une délibération est prise à la majorité (12 Pour, 1 Abstention (Mr Gachon) pour demander que la réforme du système de santé prenne en compte 7 enjeux rappelés dans le modèle de vœu.

<u>PROJET DE VOIRIE – LOTISSEMENT SUD LES LAVANDINS 2 – Procédure de financement PUP ou autre</u>

Il est abordé les modalités de financement de la création d'une nouvelle voie entre le projet de lotissement et la RD 141 (Route de Bouchet). Il est envisagé un plan de financement à définir sous la forme d'un P.U.P (Plan Urbain Partenarial) entre la commune et les aménageurs.

Les premières propositions des aménageurs au niveau de leur participation à hauteur de 65 % du montant des travaux ne sont pas entérinées par le Conseil Municipal notamment au regard de la prise en charge financière du raccordement au réseau d'eau potable qui n'est pas définie.

Des contacts doivent être pris avec le S.I.E.B.S à cet effet ainsi que pour définir les modalités techniques de raccordement.

L'assemblée, après en avoir débattu, reporte sa décision d'approbation d'un P.U.P dans l'attente d'éléments techniques et financiers plus précis en provenance des aménageurs.

<u>AMENAGEMENT ENTREE VILLAGE – ROUTE DE VALREAS – SUIVI DU DOSSIER</u>

Le conseil municipal prend connaissance du nouveau projet d'aménagement de l'entrée village du RD 341.

Une modification porte notamment au regard de la création d'une écluse (surface de rétrécissement à une voie de circulation alternée) entre l'entrée du Dancing et de l'habitation de

Mr CRAISSON. Le Service des routes du Département doit faire un test de faisabilité au niveau de la sécurité prochainement pour valider la création de l'écluse.

Au niveau de l'estimatif du projet, le chiffrage doit être recalculé par le Bureau d'Etudes.

<u>ALSH: POINT SUR LA MUTUALISATION – Délibération convention modifiée – approbation d'une nouvelle convention</u>

Afin d'intégrer la commune de Clansayes dans l'entente intercommunale entre les communes des ALSH « Loisirs au vent » de Tulette et le « Rubis Cube » de St Paul 3 châteaux et d'apporter des précisions et des modifications par rapport à la convention d'entente précédente, une nouvelle convention d'entente avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2019 a été élaborée. La convention précise les modalités d'organisation et de fonctionnement ainsi que le financement de cette entente.

Une délibération est prise à l'unanimité pour :

- Abroger la délibération du conseil municipal du 26 février 2019 approuvant la convention d'entente intercommunale entre les communes des ALSH « Loisirs au Vent » de Tulette et le « Rubis Cube » de St Paul 3 châteaux et les communes de BOUCHET, LA BAUME DE TRANSIT, ROCHEGUDE, SAINT RESTITUT, SUZE LA ROUSSE et SOLERIEUX.
- Approuver la nouvelle convention relative à l'entente communale.
- Autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, au chapitre et articles concernés.

PLACE DU TRICASTIN

Les aménagements de la Place du Tricastin ont été réalisés par l'entreprise EIRL BASSO. Le montant des travaux s'élève à la somme de 2 815.75 € HT.

Ces travaux ont été réalisé dans le cadre du programme Voirie 2019.

VENTE ANCIENNE POSTE

Une promesse de vente a été signée avec Mr MOREL David. La signature de l'acte est prévue le 28 juin 2019. En ce qui concerne la partie à usage commercial actuellement loué à « l'EURL BAUME Véloc' », un transfert de bail sera effectué au nouveau propriétaire.

DECISION MODIFICATIVE – N° 1 -2019

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de voter des crédits supplémentaires sur l'exercice budgétaire 2019 afin de permettre le paiement de dépenses. Il est convenu de rembourser un trop perçu de 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les décisions modificatives budgétaires suivantes :

DEPENSES: compte 10226: 5325 €

<u>RECETTES</u>: Déséquilibre positif section Investissement

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil d'école aura lieu le Jeudi 27 juin.

Mr REYNAUD Guy fait part au conseil municipal d'un projet de trompe l'œil par les vignerons de Baume sur le mur des HLM (côté abri bus). Coût de la réalisation : 11 200 € HT

Pierre-Yves MICHEL, évêque de Valence sera dans la paroisse du Jeudi 13 au dimanche 16 juin. Les élus qui le désirent sont invités à une rencontre le jeudi 13 juin à 18 H 30 au Prieuré à GRIGNAN.

Date du prochain conseil municipal : 08 juillet à 20 H 00

FIN DE LA REUNION: 22 H 30